



Centre Communal d'Action Sociale

DE LA VILLE DE SAINT-MAURICE

SÉANCE DU 26 JUIN 2024

Nombre d'administrateurs composant le conseil d'administration : 15

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

Nombre d'administrateurs présents à la séance : 9

Nombre d'administrateurs représentés à la séance : 5

Nombre d'administrateurs excusés : 1

Nombre d'administrateurs absents : 0

L'an deux mil vingt-quatre le 26 juin à 9 h 30, les administrateurs composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Maurice se sont réunis au nombre de 9 en lieu ordinaire de leur séance, à la Mairie sous la présidence de Madame Krystina BEHETRE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Saint-Maurice, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement par voie dématérialisée le 20 juin 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Mesdames Krystina BEHETRE, Hélène COUPE, Magdalena AMOURETTI, Pascale CHENNE, Tiffany FARLEY et Catherine VILLENEUVE
- Messieurs Jean-Marie MARZIO, Patrick GRANGE et Philippe COUDURIER

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

- Monsieur Igor SEMO a donné pouvoir à Madame Krystina BEHETRE
- Madame Gisèle PASQUIER a donné pouvoir à Monsieur Jean-Marie MARZIO
- Madame Rolande BRIOT a donné pouvoir à Madame Hélène COUPE
- Monsieur Gilles BAS a donné pouvoir à Madame Pascale CHENNE
- Madame Dominique GRADOS a donné pouvoir à Madame Catherine VILLENEUVE

ÉTAIT EXCUSÉ :

- Monsieur François BEHAGHEL

Madame Krystina BEHETRE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Saint-Maurice, procède à l'appel. (*Appel*) Elle constate que le quorum est atteint et remercie les administrateurs et les administratrices pour leur présence.

I) APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 29 MARS ET 12 AVRIL 2024

Rapporteur : Krystina BEHETRE

Les procès-verbaux des séances du 29 mars et du 12 avril 2024 sont soumis à l'approbation des administrateurs du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Maurice.

Aucune observation n'étant formulée, Madame Krystina BEHETRE soumet les procès-verbaux à l'approbation des Administrateurs du CCAS.

Les procès-verbaux sont approuvés à la majorité, Madame Tiffany FARLEY s'abstient.

II) ADOPTION DU COMPTE DE GESTION POUR L'EXERCICE 2023

Rapporteur : Krystina BEHETRE

- Document consultable au Centre Communal d'Action Sociale -

Madame Krystina BEHETRE soumet la délibération à l'approbation des Administrateurs du CCAS.

La délibération est adoptée à la majorité, Madame Tiffany FARLEY s'abstient.

III) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'ANNEE 2023

Rapporteur : Krystina BEHETRE

- Document consultable au Centre Communal d'Action Sociale -

Madame Krystina BEHETRE soumet la délibération à l'approbation des Administrateurs du CCAS.

La délibération est adoptée à la majorité, Madame Tiffany FARLEY s'abstient.

IV) AFFECTATION DES RESULTATS 2023 AU BUDGET 2024

Rapporteur : Krystina BEHETRE

Par délibération n° 66 en date du 12 avril 2024, le Conseil d'Administration a délibéré sur la reprise anticipée au budget primitif de l'exercice 2024, des résultats de clôture 2023 de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

Ces résultats sont définitivement arrêtés avec le vote du compte administratif, à savoir :

Résultat de clôture 2023 de la section de fonctionnement (002) : + 97 679,82 €

Résultat de clôture 2023 de la section d'investissement (001) : + 49 505,82 €

Il est proposé aux administrateurs d'approuver l'affectation des résultats au budget 2024.

Madame Krystina BEHETRE soumet la délibération à l'approbation des Administrateurs du CCAS.

La délibération est adoptée à la majorité, Madame Tiffany FARLEY s'abstient.

V) RATIFICATION DES SECOURS

La ratification des dossiers des Mauritiens ayant obtenu des aides est soumise à l'approbation des administrateurs du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Maurice.

VI) COMMUNICATION DES SECOURS DÉLIVRÉS PAR LA COMMISSION PERMANENTE

Les administrateurs du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Maurice sont informés des aides accordées par la Commission Permanente.